Administration Communale
d'Aubange

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 23 avril 2019

Présents :
Monsieur DONDELINGER, Bourgmestre-Président,
Madame BIORDI, Echevine et Messieurs KINARD, DEVAUX, JACQUEMIN, BINET, Echevins,
Madame HABARU, Présidente CPAS ;
Monsieur ANTONACCI T., Directeur général,

ORDONNANCE TEMPORAIRE DE POLICE

Le Collège,

Attendu qu'à l'occasion de la **Fête Foraine d'ATHUS**, les échoppes et les manèges des forains occuperont la Place du Brüll à ATHUS, **du 23/04/19 au 07/05/19 inclus**.

Attendu qu'il importe de prévoir et d'interdire les encombrements et embarras de la circulation ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment son article 130bis relative aux ordonnances de police ;

ORDONNE :

Article 1. :
La circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront **interdits sur la Place du Brüll à ATHUS, du 23/04/19 au 07/05/19 inclus.**

Article 2. :
La signalisation routière adéquate sera placée par le Service Voirie de la commune le 23/04/19. Les panneaux de signalisation seront équipés afin d'y accrocher la présente ordonnance.

Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3. :
Les contrevenants aux dispositions des articles 1 et 2 sont passibles des peines de police sans préjudice des peines plus sévères comminées par la loi sur la circulation routière.

Article 4. :
La présente ordonnance sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD et sortira ses effets immédiatement.

Article 5.:
Copie de la présente sera adressée à Monsieur le Procureur du Roi, Monsieur le Président du Tribunal de Police à ARLON, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police Sud-Luxembourg et au Service des Travaux de la Commune d'Aubange.

Article 6. :
Les responsables du chantier sont chargés de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié aux travaux.

Par le Collège :
Le Directeur Général,
(s) ANTONACCI T.
Pour extrait conforme :
Aubange, le 23/04/2019
Le Directeur Général,
ANTONACCI T.

La Présidente,
(s) DONDELINGER J-P

Le Bourgmestre,
DONDELINGER J-P

Administration Communale de AUBANGE Luxembourg